

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2018

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20181015-DEL089-18-DE  
Date de télétransmission : 22/10/2018  
Date de réception préfecture : 22/10/2018

**DELIBERATION N° DEL089-18**

L'an deux mille dix-huit, le 15 octobre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 9 octobre 2018, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J.-P. GABBERO, J.C. GUERRE-GENTON, G. MORIN, J. PAVAN, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à Jean-Marie BERINGUIER, en date du 13 octobre 2018)  
M<sup>me</sup> GERACI Marianne (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 15 octobre 2018)  
M<sup>me</sup> ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 15 octobre 2018)  
M. BAH Rahim (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 11 octobre 2018)  
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Jean-Claude GUERRE-GENTON, en date du 15 octobre 2018)  
M. SERGENT Claude (Pouvoir à Paul BERTHOLLET, en date du 5 octobre 2018)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> AMBREGNI Nadège  
M<sup>me</sup> GONZALEZ Gisèle  
M. DUBOIS Stéphane  
M. PERRIER Yves

M. GEORGES MORIN A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

**OBJET : Rapport de gestion de la Société Publique Locale (S.P.L.) d'efficacité énergétique OSER pour l'exercice 2017.**

**Rapporteur : Pierre VERRI**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La mairie de Gières est membre de la S.P.L. d'efficacité énergétique.

La S.P.L. d'efficacité énergétique a pour objet, sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes d'accompagner ses actionnaires dans la mise en œuvre de leur stratégie et de leurs projets de rénovation énergétique, sur leur propre patrimoine ou dans le cadre d'une politique dédiée.

L'exercice 2017 se traduit pour la S.P.L. d'efficacité énergétique par :

- un chiffre d'affaire de 9 913 110 euros, largement constitué des travaux réalisés en tiers financement dans le cadre de baux emphytéotiques administratifs,

- une perte de 50 571 euros, qui résulte pour l'essentiel de l'impact des intérêts du prêt FEEE qui représentent 197 715 euros. A titre informatif, ce prêt a été remboursé de manière anticipée au cours du premier trimestre 2018,
- sur le plan opérationnel, la livraison d'un projet dans les conditions prévues, et la signature de cinq nouveaux projets en tiers investissement, quatre en mandat de maîtrise d'ouvrage, et un en assistance en maîtrise d'ouvrage.

L'article 1524-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leur(s) représentants(s) au conseil d'administration ou de surveillance des sociétés d'économie mixte locales (SEML), ou le cas échéant de l'assemblée spéciale, ainsi que des S.P.L., Sociétés Publiques Locales d'Aménagement (S.P.L.A.) et Sociétés d'Economie Mixte à Opération Unique (S.E.M.O.P.).

Le rapport de gestion de la S.P.L. d'efficacité énergétique détaillant les éléments significatifs pour l'exercice 2017 est joint en annexe.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le rapport de gestion de la S.P.L. d'efficacité énergétique pour l'exercice 2017.

Conclusions : la présente délibération est approuvée par 20 voix pour et 5 abstentions.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 15 octobre 2018.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre VERRI.